

**ARRETE DAJI/2016/Signature/N°358**  
**Portant délégation de signature du**  
**Président d'Aix-Marseille Université**

à

**Monsieur Jean-Paul BONY**  
**Directeur Général Adjoint des Services**  
**(DGAS)**

**Le Président de l'Université d'Aix-Marseille**

- Vu le Code de l'Education,
- Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 5 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,

**ARRÊTE**

**Chapitre I**  
**Marchés publics**

**Article 1-1**

Monsieur Jean-Paul BONY, Directeur Général Adjoint des Services d'Aix-Marseille Université, reçoit délégation afin de signer les actes suivants :

**1) Marchés de travaux, relevant du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics**

Monsieur Jean-Paul BONY, reçoit délégation pour la signature et la notification de l'ensemble des actes relatifs aux procédures de marchés publics ou accords-cadres et marchés subséquents passés **pour un montant inférieur au seuil de procédure formalisée référencé en fournitures et services.**

**2) Marchés de fournitures et services relevant du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics**

Monsieur Jean-Paul BONY reçoit délégation pour la signature et la notification de l'ensemble des actes relatifs aux procédures de marchés publics, accords-cadres et marchés subséquents passés **pour un montant inférieur au seuil de procédure formalisée.**

**3) Marchés de fournitures et services liés aux activités recherche**

Monsieur Jean-Paul BONY, reçoit délégation pour la signature et la notification de l'ensemble des actes relatifs aux procédures de marchés publics ou accords-cadres et marchés subséquents **concernant plusieurs unités de recherche passés pour un montant inférieur au seuil de procédure formalisée.**

### **Article 1-2**

Cette délégation de signature ne s'applique pas aux procédures de marchés :

- de travaux ne concernant qu'une composante ou une unité de recherche (opérations inférieures à 25 000 € HT)
- de fournitures et de services ne concernant qu'une composante ou un service commun

## **Chapitre II Gestion matérielle**

### **Article 2**

Il est donné délégation de signature à Monsieur Jean-Paul BONY, Directeur Général Adjoint des Services d'Aix-Marseille Université, à effet d'exercer la gestion de l'Université pour tous les contrats et conventions types de la compétence de la Direction d'Exploitation du Patrimoine Immobilier et de la Logistique (DEPIL) ou de la Direction du Développement au Patrimoine Immobilier (DDPI).

## **Chapitre III Dispositions générales**

### **Article 3**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

### **Article 4**

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers, à la diligence de la Directrice Générale des Services.

### **Article 5**


La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le.....

05 SEP. 2016

Le délégataire

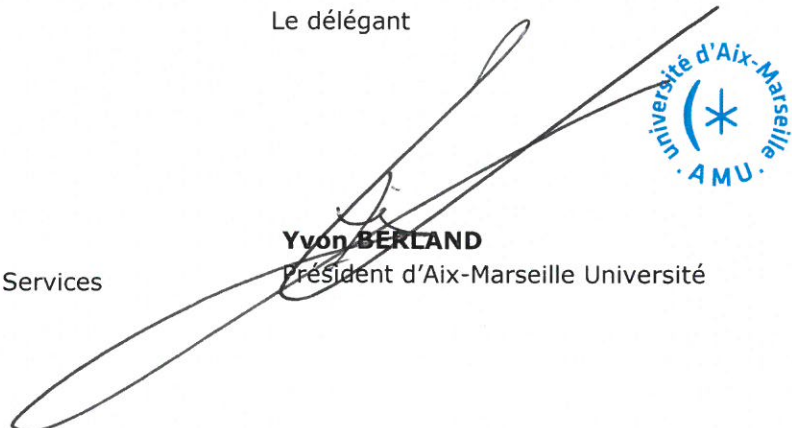


**Jean-Paul BONY**

Directeur Général Adjoint des Services

Fait à Marseille, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Le délégant



**Yvon BERLAND**

Président d'Aix-Marseille Université

